

La Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide a été adoptée il y a maintenant 70 ans, le 9 décembre 1948, la veille de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Souvent invoqué face aux crises humanitaires, le chef d'accusation de génocide a été très peu utilisé sur le plan judiciaire. La première condamnation pour génocide ne date ainsi que du 2 septembre 1998 dans une affaire jugée par le Tribunal international pour le Rwanda.

L'enjeu médiatique des utilisations non judiciaires du concept de génocide amène nécessairement les juristes à s'interroger sur son évolution et à rappeler avec précision les éléments constitutifs d'une notion qui relève *in fine* du droit pénal.

Une approche pluridisciplinaire de la question sollicite des juristes, des historiens, des psychologues, anthropologues, des victimes... tous ceux dont la réflexion ou le vécu peuvent enrichir la connaissance globale de la définition, de la répression et de la prévention du crime de génocide. Cette approche est déjà pratiquée dans le monde universitaire anglo-saxon sous le nom de *Genocide Studies*.

Cet anniversaire de la Convention nous donne l'occasion d'organiser cette journée d'étude à l'Université d'Evry, sous le parrainage du Mémorial de la Shoah et dans le cadre du Centre de recherches Léon Duguit (CRLD).

Nos intervenants, spécialistes, juristes, historiens et même un témoin de la Shoah associeront collègues et étudiants à leur réflexion sur le Droit international pénal, sur le sort des victimes et sur l'utilité sociale, historique, judiciaire de préserver, par toutes ces approches, la spécificité du crime de génocide.



Tatouage réalisé sur le bras du Dr Elie BUZYN, lors de son arrivée à Auschwitz en août 1944, portant son numéro de détenu, et retiré chirurgicalement en 1959 à sa demande afin d'aborder ses études de médecine sans tatouage



CRLD Centre de Recherche
Léon Duguit



LE GENOCIDE, UN CRIME DE DROIT INTERNATIONAL

Journée d'étude à l'aune des 70 ans de la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide

Centre de recherche Léon Duguit
Sous la direction scientifique de Yann JUROVICS

Jeudi 18 octobre 2018

13h-19h

Université d'Évry-Val-d'Essonne – Amphi 300 (bât. Maupertuis)

**Université d'Évry-Val-d'Essonne, 23 boulevard François Mitterrand
91025 Évry**

13h30

Accueil par **Vincent BOUHIER**, doyen de l'UFR Droit

Sous la Présidence d'**Olivia BUI XUAN**, Professeur de Droit public,
UEVE, Directrice du Centre de Recherche Léon Duguit (CRLD)

13h45

Introduction :

Définition d'une notion controversée

Yann JUROVICS, Maître de conférences, UEVE,
ancien juriste à la Chambre d'appel des TPIY/TPIR

Discussion avec la salle

14h15

Le 1^{er} génocide du XX^e siècle : le cas des Hereros
Joël KOTEK, Historien, Université Libre de Bruxelles

14h45

La répression du génocide : approche nationale et internationale

Isabelle MOULIER, Maître de conférences, Université Clermont
Auvergne

Discussion avec la salle

15h15

Pause

15h30

La Shoah, un crime idéologique

Iannis RODER, Enseignant en histoire détaché au Mémorial de la
Shoah

16h00

Le droit face au négationnisme du génocide

Mikaël BENILLOUCHE, Maître de conférences, Université de
Picardie Jules Verne

Discussion avec la salle

16h30

Témoignage conclusif d'**Elie BUZYN**, survivant du ghetto de Lodz,
du camp d'Auschwitz, de la marche de la mort et de Buchenwald.

Questions au témoin

Verre de l'amitié